



Romande Energie Holding SA

Convocation à l'Assemblée générale

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la

111^{ème} Assemblée générale ordinaire

qui se tiendra le lundi 27 mai 2013, à 15h00 (clôture de la feuille de présence à 14h45)
au Théâtre de Beausobre, avenue de Vertou 2, 1110 Morges, Suisse.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1 Rapport de gestion 2012

1.1 Rapport annuel, comptes de Romande Energie Holding SA et comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2012 ; rapports de l'organe de révision

Proposition

Approbation du rapport annuel, des comptes de Romande Energie Holding SA et des comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2012.

1.2 Vote consultatif sur le système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations de l'exercice 2012

Proposition

Acceptation du système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations par un vote consultatif non contraignant.

Explications

Suivant la pratique instaurée il y a deux ans, le Conseil d'administration soumet le système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations 2012 à un vote consultatif distinct des actionnaires, conformément au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise. Le rapport sur les rémunérations figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le rapport de gestion.

2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Proposition

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

3. Emploi du bénéfice résultant du bilan de Romande Energie Holding SA

Proposition

(en milliers de CHF)

Bénéfice résultant du bilan

Report de l'exercice précédent	536 020
Dividendes retenus sur les actions propres	1 054
Bénéfice net de l'exercice	<u>150 446</u>
	687 520

Emploi proposé

Dividende de CHF 27.00 par action sur 1'140'000 actions ¹	30 780
Solde à reporter à nouveau	<u>656 740</u>
	687 520

Si cette proposition est approuvée, le dividende brut sera de CHF 27.00 par action, soit un montant net de CHF 17.55 par action après paiement de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%. Le dernier jour de négoce donnant droit au dividende est le 28 mai 2013. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 29 mai 2013. Le dividende net sera versé à partir du 3 juin 2013.

4. Elections

4.1 Reconduction de mandats au Conseil d'administration par le Conseil d'Etat

Proposition

Prendre acte de la reconduction des mandats de MM. Laurent Ballif, Guy Mustaki et Jean-Yves Pidoux (chacun pour un mandat de trois ans).

Explications

Aux termes de l'art. 762 CO et de l'art. 16 des statuts, le Conseil d'Etat désigne six administrateurs, dont deux représentants de communes vaudoises actionnaires.

Les mandats d'administrateur qui ont été confiés par le Conseil d'Etat à MM. Laurent Ballif, Guy Mustaki et Jean-Yves Pidoux arrivent à leur terme à l'Assemblée générale ordinaire de cette année. Le Conseil d'Etat a désigné pour la première fois M. Ballif en 2007, M. Mustaki en 2005 et M. Pidoux en 2007. Le Conseil d'Etat a reconduit leur mandat pour une nouvelle période de trois ans.

¹ Selon le nombre d'actions émises le dernier jour de négoce donnant droit au dividende (28 mai 2013).

Pour plus de détails sur ces personnalités et leurs qualifications, veuillez-vous référer à leurs biographies sur internet (www.romande-energie.ch).

4.2 Désignation au Conseil d'administration par le Conseil d'Etat

Proposition

Prendre acte de la désignation par le Conseil d'Etat de M. Laurent Balsiger, en qualité de membre du Conseil d'administration.

Explications

Aux termes de l'art. 762 CO et de l'art. 16 des statuts, le Conseil d'Etat désigne six administrateurs dont deux représentants de communes actionnaires.

M. Daniel Schmutz atteindra la limite d'âge statutaire à l'Assemblée générale ordinaire de cette année. Le Conseil d'Etat a désigné M. Laurent Balsiger pour lui succéder.

M. Laurent Balsiger, citoyen suisse, né en 1970, est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie rural de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, ainsi que d'un certificat en administration publique de l'Institut de hautes études en administration publique. De 1994 à 2000, il a été ingénieur en environnement au sein de ESA Consultores (Honduras), Sulzer Chemtech et CSD Ingénieurs Conseils SA. Depuis octobre 2000, il exerce la fonction de chef des services de la Direction des travaux et des Services industriels de la Ville de Pully. A compter du 1^{er} juin 2013, il prendra la tête de la nouvelle Direction de l'énergie du canton de Vaud. En marge de ses activités professionnelles, il est conseiller de paroisse et conseiller communal à Epalinges.

4.3 Réélection de l'organe de révision

(comptes de Romande Energie Holding SA et comptes consolidés du Groupe Romande Energie)

Proposition

Réélection d'Ernst & Young SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2013.

Informations générales

Autorisation de participer / cartes d'admission

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 17 mai 2013, à 17h00, pourront exercer leur droit de vote.

L'inscription au registre des actions n'influence pas la négociabilité des actions en question avant, pendant et après l'Assemblée générale.

Une convocation personnelle est envoyée aux actionnaires à partir du 2 mai 2013 avec un bulletin-réponse servant à commander leur carte d'admission à l'Assemblée générale. Le bulletin-réponse est à envoyer par retour du courrier à SIX SAG AG, Romande Energie Holding SA, Case postale, CH-4601 Olten. Les cartes d'admission seront envoyées aux actionnaires à partir du 21 mai 2013.

Représentation / procuration

L'actionnaire qui ne peut pas participer personnellement à l'Assemblée générale a la possibilité de

se faire représenter par une autre personne dûment autorisée par lui-même, par sa banque dépositaire, par Romande Energie Holding SA ou par Maître Antoine Perrin, notaire, Place Benjamin-Constant 2, case postale 7140, 1002 Lausanne, qui agira en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689c CO.

Le bulletin-réponse ci-joint peut être utilisé pour l'octroi d'une procuration ainsi que pour les instructions de vote au représentant indépendant.

En l'absence d'instructions écrites concernant tout ou partie de l'ordre du jour, les représentants des actionnaires exerceront le droit de vote conformément aux propositions du Conseil d'administration. Les actionnaires ne seront représentés par Romande Energie Holding SA que s'ils souhaitent approuver les propositions du Conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes seront transmises au représentant indépendant. Les procurations signées en blanc seront considérées comme mandat donné à Romande Energie Holding SA d'approuver les propositions du Conseil d'administration.

Rapport de gestion

Le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés ainsi que les rapports de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires dès le 26 avril 2013 au siège de Romande Energie Holding SA, rue de Lausanne 53, 1110 Morges 1, et sur son site internet (www.romande-energie.ch).

Collation

A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, tous les participants sont cordialement invités à une collation qui sera servie dans les foyers du Théâtre de Beausobre.

Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics ou de recourir au co-voiturage (www.e-covoiturage.ch).

Morges, le 23 avril 2013

Romande Energie Holding SA
Pour le Conseil d'administration :

Guy Mustaki, président
Pierre Oberson, secrétaire